
Adresse de la société populaire de Saint-Flour (Cantal) invitant la Convention à poursuivre sa marche triomphante, lors de la séance du 8 brumaire an III (29 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Saint-Flour (Cantal) invitant la Convention à poursuivre sa marche triomphante, lors de la séance du 8 brumaire an III (29 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 161-162;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21328_t1_0161_0000_8

Fichier pdf généré le 04/10/2019

terminent en invitant la Convention à rester à son poste et l'assurent qu'ils n'auront jamais d'autre point de ralliement que la Convention nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

[*Les maire, officiers municipaux et membres du conseil général de la commune de Chasselay à la Convention nationale, s. d.*] (7)

Égalité, Liberté, Fraternité,
Respect aux Loix.

Citoyens Représentants

Nous admirons l'énergie et le courage héroïque que vous déployâtes le 9 et 10 thermidor, pour sauver encore une fois la liberté du peuple français et la République.

Nous avons vus avec satisfaction les conspirateurs tomber sous le glaive de la loy et nous vous invitons d'en accepter notre vive reconnaissance.

Cette commune a saisi toutes les occasions qui se sont présentée pour se montrer digne de la liberté; elle recruta dans le tems 120 défenseurs a la patrie.

Elle a contribué il y a six mois a l'armement et l'équipement d'un cavaller jacquobin, il est depuis ce tems en activité de service et au nombre de nos braves deffenseurs, il poursuit les esclaves et les tyrans :

Nous avons fait don de tout nos habits, des armes etc. qui existait dans cette commune.

Nous avons aussy fait don de toutes l'argenterie de notre cidevant eglise, des ornements, linges, couvertures etc.

Nous sommes après faire une contribution volontaire pour l'équipement d'un vaissaux.

Nous avons tous jurés l'enthousiasme de la liberté, de l'égalité et le soutien de la République, une, indivisible et démocratique; que notre point de ralliement sera toujours la Convention a laquelle nous sommes toujours prêts à faire un rempart de nos corps.

Hommes magnanimes, illustres senateurs, restés a votre poste, ferme et inébranlable, le bonheur du peuple français regeneré par vous, vous y engage et vous y appelle, maintenez dans toute sa vigueur le gouvernement révolutionnaire.

Le but des méchants est d'anéantir la liberté, l'amour de la patrie et le respect des loix, pour livrer de nouveau aux factions des Pitt et de Cobourg et nous remettre aux fers.

Qu'ils trambles et qu'ils apprennent que le peuple français est là, et debout, qu'il vient de nouveau de secouer a jamais le joug du crimes des cours corrompues.

Nous avons vus avec joye les commissaires prix dans votre sein ramener la justice, l'ordre et l'amour de la liberté dans ce département.

Que la République française est impérissable comme vos vertus, Vive la République, Vive la Convention nationale.

Pierre NAPOLY, *maire*, COLLONGES, *greffier*,
MARCEL, *juge de paix*, suivent ensuite
30 signatures dont celles de 4 officiers
municipaux et de 7 notables.

6

L'administration du département du Tarn écrit que le second bataillon du Tarn ayant su que l'administration avoit pris un arrêté pour inviter les citoyens à offrir un vaisseau à la patrie, a envoyé, des avant-postes de Tolosa, pays conquis, une offrande civique de 2402 L 2 s.

Mention honorable, insertion au bulletin (8).

[*L'administration du département du Tarn à la Convention nationale, Castres, le 18 vendémiaire an III*] (9)

Égalité, Liberté.

Représentants du peuple

Le second bataillon du Tarn qui s'est toujours distingué dans l'armée des Pyrennées Occidentales, ayant sçu que l'administration avoit pris un arretté pour inviter les citoyens à offrir un vaisseau a la patrie, nous a envoyé des avant-poste de Tolosa, pays conquis, une offrande civique de deux mille quatre cents deux livres deux sols. D'une main ils terrassent les esclaves du tiran de Madrid dont ils purifient le territoire et de l'autre ils s'unissent a leurs freres de l'interieur par leurs sacrifices. Voila les francais! avec de tels hommes la République est imperissable.

BOSVIEL, *pour le président*.

7

La société populaire de Saint-Flour, département du Cantal, exprime son indignation contre les partisans de la tyrannie et contre tous ceux dont l'ambition sanguinaire égareit l'opinion publique; elle invite la Convention nationale à poursuivre sa marche triomphante et révolutionnaire, en lançant d'une main la foudre contre les tyrans et de l'autre écrasant autour d'elle les factions et les factieux.

Mention honorable, insertion au bulletin (10).

(6) P.-V., XLVIII, 92.

(7) C 323, pl. 1386, p. 10. *Bull.*, 15 brum. (suppl.).

(8) P.-V., XLVIII, 92.

(9) C 325, pl. 1405, p. 34.

(10) P.-V., XLVIII, 92-93.

[*La société populaire régénérée de Saint-Flour à la Convention nationale, s. d.*] (11)

Liberté, Égalité.

Représentants,

Votre voix qui nous appela tant de fois à sauver la patrie, vient de retentir encore d'un bout de la République à l'autre; à ce signal, tous les français se sont serrés autour de la Convention nationale, ils ont levé leur bras pour anéantir les partisans de la tyrannie.

Où sont-ils maintenant ces hommes dont l'ambition sanguinaire égarait l'opinion publique en [illisible] l'aristocratie ressuscitée, le patriotisme opprimé et la patrie aux abois, les traîtres ils ne rougissoient pas de calomnier votre plus bel ouvrage et d'insulter à nos victoires; il ne leur manquoit plus que de vous dicter des lois, en donnant modestement leur vœux pour celui du peuple et d'enchaîner la liberté au char du despotisme et la terreur.

La terreur, ah, c'est son génie affreux qui alloit peupler la France de Bastille et étouffer les cris de l'innocence expirante. La terreur avoit couvert nos montagnes d'un crêpe funèbre; grâce à vos décrets, la justice comme un soleil bienfaisant y ramène la joie et la fierté : sa lumière n'effraie que les fripons et les dominateurs.

Mais leur règne est passé; la manifestation de vos principes ne leur laisse que le remord et le désespoir, qu'ils tremblent à leur tour; le peuple applaudit au triomphe de la justice et de la véritable démocratie. Oui, à vous seuls fut confié le vaisseau qui porte les destinées de la République, à vous seuls appartient le droit d'accélérer ou de retarder sa course, périssent les hommes téméraires ou ambitieux qui voudroient vous arracher le gouvernail que vous tenez d'une main si ferme et dont l'inexpérience n'éviteroit la tempête qu'en nous jettant contre les écueils.

Poursuivés, Législateurs, votre marche triomphante et révolutionnaire, en faisant respecter la toute puissance dont vous êtes les depositaires; appuyés sur la justice, lancés d'une main la foudre contre les tyrants et de l'autre écrasés autour de vous les factions et les factieux. Le peuple est là pour vous soutenir; avec lui, avec les défenseurs de la patrie, avec les sociétés populaires; les Républicains de Saint-Flour ne connoissent d'autre autorité que la votre; ils ne veulent qu'un centre unique de gouvernement, que la Convention toute seule, que la République, une, indivisible et démocratique.

Vive la République, vive la Convention nationale.

Suivent six signatures.

(11) C 325, pl. 1405, p. 33.

8

La société populaire régénérée de Varzy, département de la Nièvre, envoie extrait du procès-verbal de sa séance du 19 vendémiaire, qui constate qu'elle a improvisé deux adresses que lui a envoyées la société populaire de Nevers, comme étant dans les mêmes principes que celle de Dijon, comme blessant les droits du peuple, et comme tendant à l'avilissement de la représentation nationale. Cette société assure que la Convention nationale sera toujours son point de ralliement.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoyé au comité de Sûreté générale (12).

9

Les membres du conseil général de la commune de Charenton-le-Pont, district de l'Égalité, département de Paris et l'agent national près ladite commune, écrivent que les journaux retentissent de toute part des rassemblements qui ont eu lieu à Charenton; ils jurent que jamais rassemblement n'a eu lieu dans l'enceinte de leur commune et que s'il y en avoit eu, leur surveillance, qui a toujours été active les auroit dissipés.

Insertion au bulletin et renvoyé au comité de Sûreté générale (13).

10

Les administrateurs et l'agent national du district de Compiègne [Oise] écrivent que la plus grande tranquillité règne dans le district de Compiègne, que les citoyens de ce district sont prêts à verser leur sang pour la liberté et qu'ils sont invariablement attachés aux représentants du peuple français.

Insertion au bulletin et renvoi au comité de Sûreté générale (14).

Les administrateurs du district de Compiègne se plaignent de ce que l'on a écrit qu'il y avoit des rassemblements à Chantilly et à Compiègne; ils assurent que c'est une infame calomnie, la plus grande tranquillité régnant dans ce district, dont le patriotisme des républicains qui le composent est au dessus de ce qu'on pourroit exprimer (15).

(12) P.-V., XLVIII, 93. *Bull.*, 15 brum. (suppl.).

(13) P.-V., XLVIII, 93. *Bull.*, 15 brum. (suppl.).

(14) P.-V., XLVIII, 93-94.

(15) *Bull.*, 15 brum. (suppl.). *M. U.*, XLV, 281.